



## Frais réparations pour le locataire

Par **lapounet**, le **25/01/2010** à **09:52**

Bonjour,

Je suis locataire depuis 2000 , d'1 appart type duplex au 3ème étage d'une1 petite résidence.J'ai installé alors une cabine douche à mes frais,car la baignoire avait été installée sous un rempart:très pratique!!

Récemment,le propriétaire m'a contacté car une trace d'humidité était apparu sur le mur extérieur du bâtiment;selon le propriétaire,l'origine était,de façon certaine,la cabine douche. J'ai été obligé de la faire démonter pour vérifier "piquages et écoulement".Tout était ok.Aucune trace d'humidité!

Ma question est de savoir si je peux prétendre à 1 indemnisation,du fait des travaux de démontage(le 18/01),et remontage ( le 20/01):le propriétaire a exigé qu'un professionnel connu de lui vérifie le bien fondé de mes dires:est venu vérifié le 20/01,et nous a autorisé à remettre en place la cabine.

Résultat des opérations:appart en chantier pdt 72 h,obligation pour moi de prendre congé.....pour rien

Merci de dire,si possible,ce que je suis en droit d'exiger.Je viens par exemple de recevoir 1 rappel de charges de 110 e:ai je le droit de ne pas régler cette somme?.A vous lire.Merci